



## Lettre d'information aux médecins sur le programme d'accès "Mourafaqati"

Cher Docteur,

Roche Maroc est un acteur de santé engagé pour que les patients marocains aient accès aux médicaments dont ils ont besoin. Au-delà du médicament, Roche s'est toujours efforcé de mettre en œuvre tous les outils nécessaires pour mieux accompagner le patient et son médecin, particulièrement lorsqu'il s'agit du parcours patient. Et c'est à ce propos que nous portons à votre connaissance le lancement de notre programme de soutien destiné aux patients nécessitant un de nos médicaments non encore remboursables.

Le programme, nommé MOURAFAQATI, est un programme développé par les laboratoires Roche Maroc en partenariat avec IQVIA.

Ce programme a pour but d'aider lesdits patients ainsi que leurs médecins traitants dans la constitution et le suivi d'une demande de dérogation exceptionnelle de remboursement de médicaments non encore remboursables auprès de l'Agence Nationale de l'Assurance Maladie (ANAM). MOURAFAQATI n'a aucunement pour ambition ni d'inciter ni d'intervenir dans la prescription du médecin ou dans le remboursement dudit médicament. Ce programme n'a pour unique but que de soutenir les patients et leurs médecins dans leurs démarches administratives. Il est à noter également que toute prescription hors AMM ne peut être intégrée dans le Programme.

IQVIA a été choisie comme partenaire de Roche pour la mise en place et la gestion du Programme. Sa responsabilité se résume à orienter les patients sur les pièces que doit contenir le dossier de recours à l'ANAM, et éventuellement représenter les patients auprès de l'ANAM. Dans ce cas-là, le patient devra donner mandat au représentant de IQVIA pour ce faire. Il est à souligner que ni Roche ni IQVIA n'ont une obligation de résultat, ce programme étant seulement destiné à assister les patients dans leurs démarches administratives.

En votre qualité de médecin traitant, nous vous prions de bien vouloir informer les patients éligibles de l'existence du Programme, de leur remettre le kit de documentation, et de les orienter vers le Responsable du Programme IQVIA qui pourra assurer le suivi et le support du patient dans toutes ses démarches liées à la procédure de dérogation exceptionnelle de remboursement auprès de l'ANAM.

Veuillez agréer, cher docteur, l'expression de nos sentiments les plus respectueux et nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Roche SA